



# RESIDENCE ARTISTIQUE

## « MISE EN JEU DU TERRITOIRE »

### ET EXPOSITION

Espace Jean de Joigny – 89300 JOIGNY

Date limite de dépôt des projets de candidature : 30 décembre 2018

#### **Le contexte de l'espace Jean de Joigny**

Depuis 2017, l'espace Jean de Joigny développe un nouveau projet d'établissement « Pour un pôle arts visuels » jusqu'en 2020.

Ayant pour objectif 3 axes : définir une programmation exigeante d'artistes contemporains, développer de nouvelles formes de sensibilisation à l'art contemporain et devenir un lieu ressources des arts visuels.

La programmation culturelle de l'espace Jean de Joigny se déploie autour de 4 grandes expositions par an accompagnées d'ateliers, de visites commentées, de cartes blanches d'artiste, de conférences, de concerts afin de favoriser la sensibilisation à l'art contemporain. Deux espaces sont réservés aux expositions et un espace dédié à l'accueil d'artistes en résidence.

#### **Principe et contenu de la résidence**

Cette résidence donne les moyens à un artiste professionnel, relevant des domaines d'expressions classique et contemporaine sans limites de pratiques ni de techniques. A la suite de la résidence, une exposition dans les locaux de l'espace Jean de Joigny est proposée pour l'été 2019. La résidence d'artiste, mise en place par l'espace Jean de Joigny, relève de la mission d'aide à la création telle qu'elle figure dans son projet culturel. Cette mission s'inscrit dans le cadre des activités qui sont financées spécifiquement par la DRAC et la Région Bourgogne-Franche-Comté.

L'objectif est de développer une recherche originale en lien avec le contexte spécifique et la thématique de la résidence qui sont : le territoire de Joigny – questionner la ville.

Dans le cadre de ce dispositif, il s'agit de porter un regard singulier sur ce territoire : entre forêts, vignes et rivières, Joigny est située dans le département de l'Yonne en région Bourgogne-Franche-Comté, à 1h15 en train de Paris. La ville appartient aux réseaux "Villes et pays d'art et d'histoire" et "Plus Beaux Détours de France" grâce à la richesse de son

patrimoine (possède 19 monuments classés). La rue Cortel, rue du centre-ville historique de Joigny se dote d'un nouveau visage, celui d'une rue des arts. Une voie verte est en projet pour dessiner et relier les différentes structures culturelles de la ville : le conservatoire, la salle de spectacles Claude Debussy, la médiathèque, l'espace d'expositions Jean de Joigny, la bibliothèque de quartier la Madeleine, le cinéma Agnès Varda (etc.).

L'artiste est invité à réaliser des pièces inédites créées spécifiquement pour la résidence. Les œuvres doivent être conçues pour être installées dans l'espace d'exposition et en extérieur dans la ville de façon temporaire ou définitive (à définir avec la Mairie de Joigny).

Une attention particulière sera portée à la dimension éducative pédagogique (voire participative en discussion avec l'artiste sélectionné).

Sur place, l'équipe culturel de Joigny accompagnent l'artiste en résidence dans les divers aspects de sa recherche et en le mettant en relation avec des structures ressources et interlocuteurs pouvant contribuer au développement de son projet.

### **Conditions d'accueil de la résidence**

**Période** : la résidence aura lieu entre février – avril 2019

**Durée** : une durée de 6 semaines (continue ou non), définie par un planning entre le service culturel de Joigny et l'artiste.

**Défraiement matériel** : l'artiste recevra une bourse de 2000 euros comprenant les frais de matériel pour la production des œuvres.

**Rémunération** : l'artiste recevra une bourse de 3000 euros comprenant honoraires, frais inhérents à la recherche ainsi que besoins personnels.

**Locaux** : espace Jean de Joigny, ce lieu d'exposition possède un espace libre pour installer un atelier de 120 mètres carrés.

L'artiste est autonome dans sa production, il est invité à prévoir son outillage.

**Hébergement** : l'artiste sera logé par la ville de Joigny

**La résidence** : Ce programme est ouvert à tous les artistes français ou étrangers, sans limite d'âge, maîtrisant l'usage oral de la langue française et disposant d'un permis de conduire pour véhicule léger valable en France.

### **Critères de sélection :**

Le candidat sera sélectionné selon les critères suivants :

- Qualités artistiques du projet inscrit dans des problématiques contemporaines et classiques, tous les médiums peuvent être proposés.
- Pertinence du projet dans le contexte spécifique de Joigny
- Singularité de la recherche considérant les aspects du territoire et le cahier des charges
- Perspectives d'évolution du projet au-delà du cadre de la résidence

**Cadre juridique :**

Une convention de résidence spécifiant les engagements de la ville de Joigny et celui de l'artiste accueilli(e), sera signée au début de la résidence.

L'artiste devra justifier d'un régime de sécurité sociale (Maison des artistes-sécurité sociale, Agessa...) et avoir un numéro de Siret ou être représenté par une structure administrative lui permettant d'émettre une facture.

**Comment candidater ?****Le dossier de candidature doit comporter :**

- Un CV artistique
- Un book d'artiste comprenant une présentation de la démarche artistique et une sélection des travaux précédents et des expériences artistiques professionnelles (sous forme de portfolio avec visuels et textes destinés à rendre compréhensibles les enjeux de la pratique du candidat)
- Une note d'intention pour le projet (préciser les motivations)
- Un pré-projet (1 page max)

Un comité de sélection composé par le service culturel de la ville de Joigny, de professionnels de l'art contemporain et de représentant institutionnel se réunira début janvier 2019. La décision sera rendue fin janvier 2019.

**Pour plus d'informations**

Pour tous renseignements, vous pouvez nous contacter par mail à :

[espace.jean.de.joigny@ville-joigny.fr](mailto:espace.jean.de.joigny@ville-joigny.fr)